ARRONDISSEMENT DE CONDOM

Envoyé en préfecture le 05/04/2024 Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 032-243200409-20240402-DC312024-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°31-2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
41	33	35

Date	de la	convocation
as (UNISA) e	20 m	nars 2024

Publication

08 avril 2024

Séance du mardi 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi deux avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de Magnan sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents: ARBLADE-LE-HAUT: DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), BETOUS: MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN: GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC: GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, LE HOUGA: FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean-Marie et MESTRES Michèle, ESPAS: CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN: PONS Michel, LAUJUZAN: NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), LOUBEDAT: SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES: LACOSTE David, MAGNAN: DUCLAVE Jean, MANCIET: CAPDEPONT Pierre et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM: DUPIN Bernard (suppléant de DUCERE Jean), MONLEZUN D'ARMAGNAC: SAUQUES Philippe, MORMES: SPOERRY Quitterie, NOGARO: PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, CARRERE-CAMPISTRON Christine, DROUARD Jean-Claude, MARQUE Magali, et HAMEL Bernard, PERCHEDE: CUVELIER Christian, SAINT-GRIEDE: SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC: ARTIGOLE Éric, SALLES d'ARMAGNAC: HEBERT Benoît, SION: DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS: LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE: TARTAS Jacques

Absents excusés: ARBLADE-LE-HAUT: DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), LAUJUZAN: LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), LE HOUGA: DESJARDINS Lionel (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), MANCIET: SOULES Philippe (pouvoir à GOUANELLE Vincent), NOGARO: LAFFORGUE Daniel, BELTRI Joseph, LARRIEU Edith, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC: SAINT-MARTIN Thierry,

Absent: CRAVENCERES: LARRANDABURU Jean-Pierre, URGOSSE: BARRAIL Bernard.

OBJET DE LA DELIBERATION: Cautionnement prêts ADPEP 32

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président **EXPOSE** :

Par délibération en date du 09 octobre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du cautionnement des prêts de l'ADPEP32 dans la limite de 167 000 euros d'annuité et dans l'attente des décisions définitives des autres collectivités sollicitées et notamment du Conseil Départemental du Gers.

L'association ADPEP 32 a communiqué à la communauté de communes le détail des cautionnements sollicités et les projets de contrats correspondants.

L'ensemble des cautionnements correspondant à un montant global annuel de 124 066,08 € détaillé ci-après :

- CASDEN:
- o Prêt: 1 450 000 €
- o Part CCBA: 385 632 €
- o Echéance totale de 8 344,71 €/mois
- o Echéance annuelle cautionnée par la CCBA : 2 219,30 €/mois soit 26 631,60 €/an
- Banque Populaire
- o Prêt: 4 900 000 €
- o Part CCBA: 1 224 320 €
- o Echéance totale de 32 496,20 €/mois
- o Echéance annuelle cautionnée par la CCBA: 8 119,54 €/mois soit 97 434,48 €/an

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 032-243200409-20240402-DC312024-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, la mise en œuvre des cautionnements ci-dessus exposés, AUTORISE, Monsieur le Président à procéder à la mise en œuvre et au suivi de la présente décision et à signer tout

document afférent à cette démarche.

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Le Président,

Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.